

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-11-271 Complément aux délibérations n° 2018-10-208 du 31 octobre, n° 2018-11-227 du 28 novembre 2018 et n° 2019-12-289 du 27 décembre 2019 relatives à la mise en place à la Communauté de Commune du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP): versement de l'IFSE aux Auxiliaires de Puériculture

Vu sa délibération n° 2018-10-208 du 31 octobre 2018, validant la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu sa délibération n° 2018-11-227 du 28 novembre 2018, modifiant le référentiel métier, pour y intégrer de nouveaux postes,

Vu sa délibération n° 2019-12-289 du 29 décembre 2019, modifiant le référentiel métier, pour y intégrer de nouveaux postes,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020, autorisant les auxiliaires de puériculture à bénéficier également de l'attribution du RIFSEEP, en remplacement de leur ancien régime indemnitaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'intégrer 2 nouveaux postes pour la catégorie C :

- Assistant éducatif petite enfance,
- Assistant éducatif petite enfance, avec fonction de directeur adjoint

* **modifie** le référentiel métier en conséquence :

C1

Assistant de suivi des travaux
Chargé de réseaux et communication
Secrétaire de mairie

C2

Animateur sportif C
Assistant de création graphique
Assistant de direction
Assistant éducatif petite enfance avec fonction de directeur adjoint
Chef de bassin
Gestionnaire administratif
Gestionnaire administratif et financier
Instructeur autorisation urbanisme C
Responsable RAM C

C3

Agent d'accompagnement
Ambassadeur du tri
Assistant de gestion administrative
Assistant éducatif petite enfance
Dessinateur DAO
Gardien de déchetterie

C4

Agent administratif
Agent de service polyvalent
Agent technique polyvalent des petites communes
Chargé d'accueil
Chargé de propreté des locaux

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

